

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2138 15/12/1947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

M. Orsat est engagé, à titre d'essai, en qualité de comptable, pour compter du 15 décembre 1947, au salaire journalier de 460 francs. L'intéressé est mis à la disposition du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité.